

CDEN DU 15 JUIN

Déclaration liminaire de la FSU

Un an après son élection, le «nouveau monde» d'Emmanuel Macron se définit en fait par un pur projet libéral éloigné des valeurs d'égalité, de justice et qui ne répond pas aux préoccupations sociales et environnementales.

Aujourd'hui, dans l'opinion les inquiétudes et les mécontentements grandissent. Les mobilisations sont nombreuses comme à la SNCF, Air France ou dans la Fonction publique, en faveur des migrant.es... mais aussi chez les jeunes qui souhaitent une réelle démocratisation de l'université ou encore chez les retraité.es qui exigent de meilleures conditions de vie. Ils étaient d'ailleurs dans la rue hier.

En stigmatisant et en focalisant les attaques sur le statut, celui des agent.es de la SNCF et de la Fonction publique, au motif de prétendus «privilèges insupportables», en surfant sur les dysfonctionnements, les insuffisances de moyens des services publics, liés aux renoncements et aux choix budgétaires de l'État, c'est le principe même du service public qui est ciblé.

La FSU réaffirme son attachement au Service public qui permet d'assurer, en dehors des règles du marché et de la concurrence, l'accès de chacun-e à des services essentiels, de garantir collectivement des droits dans le respect de l'intérêt général.

Les mesures que s'apprêtent à prendre le gouvernement pour l'avenir de la Fonction publique et de ses agent-es seraient des régressions majeures.

La FSU s'oppose à l'extension annoncée du recours à des agents non titulaires, elle continue d'intervenir pour un plan de titularisation. Elle défend l'existence et le renforcement du rôle des CHSCT et s'oppose à la diminution annoncée des prérogatives des CAP.

Avec la publication fin mai du rapport de l'IG sur la réforme territoriale dans l'Éducation nationale, une nouvelle étape est franchie vers la fusion des académies.

Ce rapport préconise d'arriver à l'horizon 2021 à 13 académies métropolitaines dont la carte se superposerait à celle des 13 nouvelles régions, chaque région académique devant élaborer un projet académique de fusion.

La FSU défend un modèle académique, contre les fusions envisagées dont elle interroge le sens et la pertinence.

En effet, outre les mutualisations de service et de moyens, et les économies d'échelle ainsi recherchées, cette réorganisation territoriale s'inscrit dans la perspective de donner toujours plus de compétences aux régions pour les inscrire dans le schéma européen. Les inégalités territoriales, l'accompagnement des personnels, les conditions de réussites des élèves sont absentes du rapport.

En quoi des académies plus grandes, pouvant atteindre 2 millions d'élèves permettront au système éducatif de mieux remplir son rôle ?

Pour la FSU, la régionalisation de l'éducation, à laquelle le rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications

Réforme du bac, du lycée général et technologique, de l'enseignement professionnel, loi sur l'orientation et la réussite des étudiants, plan licence, retour aux fondamentaux et à la méthode syllabique... un an après son arrivée au gouvernement, le Ministre de l'Éducation nationale avance rapidement, au mépris des contestations, inquiétudes et mobilisations légitimes, et en contradiction avec le projet que défend la FSU.

Il tente de mettre sous tutelle les pratiques enseignantes par l'instrumentalisation d'évaluations nationales. C'est nier la professionnalité des enseignant-es et l'exercice de la liberté pédagogique. La réussite de tous et de toutes nécessite également un budget à la hauteur de cette ambition. Ce n'est pas le chemin que prend le gouvernement.

Dans le premier degré, quand l'on compare avec les pays de l'OCDE ou avec les pays qui ont de meilleurs résultats aux évaluations PISA/PIRLS, le nombre moyens d'élèves par classe est toujours sensiblement plus élevé en France et ce sont 13 000 postes qui sont nécessaires pour rattraper la moyenne des pays de l'OCDE.

Face à ces constats, le gouvernement crée 3881 postes pour la rentrée 2018. C'est moins que les besoins nécessaires aux dédoublements des CP et CE1 en éducation prioritaire. Ce dédoublement ne devrait pas être réalisé au détriment des autres classes. Avec une dotation de 32 postes pour le département, c'est pourtant inévitable.

L'extension du dispositif de dédoublement se fait au détriment d'autres dispositifs ou secteurs : amputation sans précédent du PDMQDC, pourtant unanimement plébiscité dans les écoles où il a été implanté, suppressions de classes en zone rurale, en maternelle, RASED en friche, absences non remplacées devenues le quotidien des écoles. A ce tableau peu flatteur, la suppression brutale des emplois aidés dédiés à l'aide administrative amène la touche finale qui déstabilise au quotidien le fonctionnement des écoles. Nous déplorons également le transfert de postes du second degré, pourtant confronté à une phase de poussée démographique, vers le premier degré : la priorité au primaire mérite des moyens propres qui ne mettent pas en péril la réussite des collégiens et lycéens.

Dans le département, la dotation de 32 postes est évidemment insuffisante pour répondre à tous les besoins du terrain, en particulier pour enfin agir sur le nombre d'élèves par classe, principal levier de la réussite de tous, première préoccupation professionnelle des PE et principale revendication du SNUipp-FSU. Pourquoi réserver la réduction des effectifs au début de cycle II en éducation prioritaire? La baisse des effectifs doit être généralisée et concerner toutes les classes, dans toutes les écoles.

La FSU demande que la rentrée échelonnée des PS puisse à nouveau concerner les écoles du département, déplorant les consignes restrictives imposées par la déclinaison départementale du plan vigipirate. Si les préoccupations de sécurité sont légitimes, leur mise en œuvre ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'accueil des jeunes élèves et de leurs familles que permet un accueil en demi-groupes répartis sur deux jours. Dans d'autres départements impactés par des attentats comme Paris et la Seine St Denis, les rentrées échelonnées sont autorisées.